



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 14 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : jeudi 10 octobre 2024

Présents :

Jean Didier BATBY, Patricia LOUBERE, Muriel BERGES, Sandrine BLAISUS, Marcel BOUTET, Evelyne COURROS, Danièle DINCLAUX, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Jacques DURAND, Cécile GARRIDO, Colette LAPEYRE, Jacques LARRIEU, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES, Bernard POCH, Patrick POSTIS, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE, Nicolas SAUGNAC

Absents :

Laurent CIVEL, Christian BENESSE, Thierry BIBES, Jean René HAUQUIN, DOMINIQUE DUBARRY, Sabine DEHEZ, Jean-Marie DOUTHE, Véronique TOUYA, Jean-Marc HAUQUIN, Jean-Pierre POUSSARD

Pouvoirs :

Armandine BEAUGIER a donné pouvoir à Jacques DURAND, Sylvie DUFAU a donné pouvoir à Colette LAPEYRE, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Michèle PROSPER, Annick SOUBIROU a donné pouvoir à Marcel BOUTET

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	19
Pouvoirs	4
Votants	23

N° 20241014-006

EHPAD DE MAA - EPRD 2025

Madame la vice-présidente expose

Le budget prévisionnel dans lequel sont prévues les opérations d'exploitation de l'établissement pour 2025, se décompose de la façon suivante, et est présenté en la forme d'un Compte de Résultat Prévisionnel (CRP) :

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL (Fonctionnement)			
DEPENSES & CHARGES		RECETTES & PRODUITS	
Groupe I - Charges afférentes à l'exploitation courante	600 294 €	Groupe I – Produits de la tarification	3 135 038 €
Groupe II - Charges afférentes au personnel	2 760 158 €	Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation	300 678 €
Groupe III - Charges afférentes à la structure	501 928 €	Groupe III – Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	36 550 €



Total des charges	3 862 380 €	Total des produits	3 472 266 €
		Résultat comptable prévisionnel déficitaire	(-) 390 114 €
TOTAL EQUILIBRE DU CRP	3 862 380 €		3 862 380 €

Les recettes ont été calculées sur une activité de

- Hébergement permanent : 20 440 jours soit 100 %, 56 résidents, 365 jours.
- Hébergement temporaire : 1 095 jours soit 100 %, 3 résidents, 365 jours.
- Accueil de jour : 208 jours soit 40 %, 1 résident 4 jours par semaine.

Le détail de l'activité est présenté à l'assemblée dans l'annexe 4A : « activité prévisionnelle » jointe à la présente.

Dans le rapport présenté en annexe de la présente délibération, il est demandé :

Au département :

D'accepter

Un prix de journée hébergement (à compter du 1^{er} mars 2025) de 67.57 € et un prix accueil de jour de 41.20 € (à compter du 1^{er} janvier 2025).

Nous octroyer une dotation permettant de limiter le déficit de la section hébergement qui est affiché sur le budget prévisionnel 2025 à – 128 749 €.

Ainsi qu'une dotation complémentaire pour limiter le déficit de la section dépendance présenté à – 118 835 €.

A l'ARS :

Nous octroyer une dotation complémentaire pour apurer le déficit prévisionnel de – 142 529 €.

La Capacité d'Autofinancement mesure les ressources internes permettant à l'établissement de s'autofinancer ; elle constitue donc une ressource d'investissement.

La CAF ou IAF est calculée de la manière suivante :

Comptes 68 = 244 070 €

- (moins)

Compte 777 « Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice » = 36 550 €

Résultat comptable déficitaire de la section d'exploitation du budget prévisionnel 2025 = - 390 114 €
= (égal) Un total de – 182 594 €

L'insuffisance d'autofinancement prévisionnelle se monte à : – 182 594 €.

Ainsi, le Tableau de Financement Prévisionnel (TFP), dans lequel sont prévues les opérations d'investissement de l'établissement se décompose comme suit :

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (Investissement)			
EMPLOIS (Dépenses)		RESSOURCES (Recettes)	
Titre 1 - Remb. des dettes financières			
1641 – Remboursement en capital de l'emprunt	149 292 €	032 – Capacité d'Auto Financement	



Titre 2 – Acq d'éléments de l'actif immo.			
2153 – équipement type rails	23 000 €	10222- FCTVA	20 200 €
2154 - Matériel et outillage	52 000 €	1311- Subvention ARS	20 000 €
2183 – Matériel de bureau et informatique	5 500 €		
2188 - Autres	5 000 €		
2184 – Mobilier	3 000 €		
Cumul des dépenses	237 792 €		
032 – insuffisance d'autofinancement	182 594 €		
TOTAL DES EMPLOIS	420 386 €	TOTAL DES RESSOURCES	40 200 €
		033 – Prélèvement sur le Fonds de Roulement	380 186 €
CUMUL	420 386 €	CUMUL	420 386 €

Le tableau de financement présente

Des dépenses à hauteur de 237 792 €,

Une insuffisance d'autofinancement de 182 594 € et donc un prélèvement sur le fonds de roulement de 380 186 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

A APPROUVER l'EPRD 2025 et l'annexe n°4 Activité

ARTICLE 2

A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 3

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le **21 OCT. 2024**

La Vice **Patricia LOUBERE**



Patricia LOUBERE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. »

